



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONCFS du 24/10/2013

### DÉCLARATION DE L'INTERSYNDICALE

Monsieur le Président

Nous représentons ici l'intersyndicale des personnels de l'ONCFS. Nous saluons les administrateurs de cet établissement qui nous est cher, et nos collègues participant à cette réunion. Par égard et respect pour ceux des participants qui ne représentent pas le gouvernement, et dont la plupart se sont déclarés solidaires de notre démarche, en particulier par la voix et la plume du président de ce conseil, nous n'avons pas prévu d'empêcher la tenue de cette réunion. Cette hypothèse n'est toutefois pas exclue. Notre propos est d'interpeller une nouvelle fois les représentants du gouvernement, et plus particulièrement son commissaire, au sujet de la situation des personnels non titulaires de l'ONCFS.

Comme vous le savez, la majorité du personnel de l'ONCFS est constituée d'ATE et TE fonctionnaires. Mais cet EPA, étant dérogatoire, emploie également près de 300 agents contractuels affectés principalement dans les services administratifs, les directions et les délégations interrégionales.

Ces personnels non titulaires sont régis par les dispositions statutaires d'un décret de 1998. Ces dispositions statutaires, et en particulier les grilles indiciaires, présentent un ensemble de défauts. Ils peuvent être illustrés par quelques exemples :

- certains de ces agents n'ont pas vu leur indice salarial augmenter depuis plus de 20 ans;
- bon nombre d'agent sont sous-classés dans les grilles;
- un ingénieur du groupe 1 (dont le recrutement est au demeurant spécialement élitiste puisque réservé à des IPEF et docteurs de 3<sup>ème</sup> cycle) de 2<sup>ème</sup> classe aurait pécuniairement intérêt à être dégradé plutôt que promu;
- un ingénieur ayant atteint le sommet du groupe 2, s'il est promu au groupe 1, perd 114 points d'indice !!
- A cela s'ajoute un régime indemnitaire bien peu favorable pour la grande majorité des agents concernés.

**Ce ne sont que des exemples parmi d'autres.** L'ensemble des anomalies de ce statut fait qu'une partie de ces agents se trouvent dans des situations excessivement atypiques et

inacceptables depuis de nombreuses années. Et que la plupart des autres sont mal payés et n'ont pas de perspectives de carrière normales.

**Dans son référé du 27 juillet 2012, la Cour des comptes avait d'ailleurs relevé le mauvais sort réservé à ces personnels**, et la menace que cela faisait peser sur la cohésion sociale de l'établissement. Comment l'administration informée de ces anomalies peut-elle rester impassible pendant près de 10 ans ?

**Pour être bien compris de tous, nous croyons utile de résumer la triste histoire de ce dossier.**

Pour remédier aux problèmes précédemment évoqués, **la DRH de l'ONCFS avait engagé à partir de 2004**, en concertation avec les représentants du personnel, la préparation de nouvelles dispositions statutaires. Compte tenu de ce qu'en parallèle étaient préparées les dispositions statutaires devant s'appliquer aux personnels contractuels des agences de l'eau, le groupe de travail dédié s'est logiquement inspiré de ces dernières pour le projet de quasi-statut rénové de l'ONCFS.

**En 2006, cette modernisation statutaire est inscrite au 1<sup>er</sup> contrat d'objectifs 2006-2008** entre l'État et l'ONCFS. **Le 6 juillet** de cette année-là, la ministre Nelly Ollin s'engage à cette modernisation.

**En mai 2007 est publié le quasi-statut des contractuels des agences de l'eau.** Le projet de quasi-statut des contractuels de l'ONCFS est achevé en 2008 et transmis à l'autorité de tutelle, ainsi que le répertoire des métiers, mis au point de façon à être cohérent avec celui des agences de l'eau.

**En 2009 cette modernisation statutaire est de nouveau inscrite au deuxième contrat d'objectifs 2009-2011** : *« la réforme du statut des personnels de l'ONCFS doit aboutir. C'est un chantier prioritaire pour l'Office et important pour la cohésion de la communauté de travail »*. Mais il n'y a toujours pas d'aval ni de suite donnée au projet de l'ONCFS.

Au contraire, le ministère chargé de l'environnement **engage début 2009 un autre projet, consistant à amender le quasi-statut de 2007 des agences de l'eau** qui présentait quelques défauts ponctuels mineurs et à l'étendre, dans un premier temps, aux contractuels de l'ONCFS et de l'ONEMA. Pour ce qui concerne ces derniers, ce projet correspondait d'ailleurs à une promesse faite par ce ministère lors de la transformation du CSP en l'ONEMA.

Ce projet de nouveaux textes communs à ces différents EPA a d'abord été préparé par la DRH du ministère en bonne concertation avec les DRH de ces EPA et avec les organisations syndicales.

**Il a abouti**, non pas fin 2009 comme annoncé initialement **mais fin 2010 à la production d'un projet de décret et de ses textes d'application** qui recueillait l'assentiment de toutes les parties et qui a été envoyé aux ministères chargés du budget et de la fonction publique.

A la suite de quoi, malgré les demandes et rappels insistants des organisations syndicales, il y a eu arrêt de toute concertation concernant ce projet, et une communication d'informations pour le moins parcimonieuse de la part du ministère chargé de l'environnement.

**Promesse est toutefois faite par celui-ci d'une parution de ces textes en novembre 2011.** C'était une nouvelle plaisanterie... Ce même mois, la direction de l'ONCFS s'est adressée à tous les personnels par un communiqué contenant ce qui suit : *« Le statut des contractuels est une préoccupation permanente du Comité de Direction de l'ONCFS. La Direction Générale appuyée par la DRH, n'ont cessé d'intervenir auprès du MEDDTL pour que cette situation de blocage prenne fin et que des propositions concrètes soient faites aux agents contractuels de l'Office, mais aussi pour les autres établissements concernés par cette situation intolérable. Lors du CA de l'ONCFS du 8 novembre 2011, son Président a procédé à la lecture solennelle d'une résolution portant sur le statut des contractuels, de manière à rappeler à nos tutelles et au représentant du ministère du budget l'urgence de régler enfin cette question qui mine le moral des agents de l'Office. Le Commissaire du gouvernement a annoncé que l'arbitrage final serait rendu fin novembre et pourrait donc être présenté lors du CA du 15 décembre. ».*

**À ce CA du 15 décembre, la commissaire du gouvernement précise** que les différentes hypothèses (incluant statut des agences de l'eau pour la catégorie A et intégration de la fonction publique pour les catégories B et C) seront examinées lors d'une réunion interministérielle fixée le mercredi 21 décembre 2011. A la suite de quoi les organisations syndicales ont continué à être tenues dans l'ignorance de l'éventuelle évolution du dossier.

**En 2012, cette modernisation statutaire est de nouveau inscrite, pour la troisième fois (!!!), au contrat d'objectifs 2012-2014.** En juillet, la Cour des comptes écrit : *« ...A cet égard, la Cour regrette que la refonte du statut des contractuels n'ait toujours pas abouti... ».* Réponse du Ministre : *« ...L'aboutissement de la refonte du statut des contractuels est la seule solution qui permettra de résoudre cette difficulté... ».*

**Le 29 octobre 2012, la ministre indique que ce dossier doit être prioritaire dans l'agenda social du 1<sup>er</sup> semestre 2013.** Et il est effectivement inscrit à cet agenda. C'était une nouvelle plaisanterie, puisqu'aucune réunion n'a été organisée sur ce sujet et que le dossier n'a pas évolué d'un pouce durant ce semestre.

**Le 31 mai 2013, les organisations syndicales représentées au ministère envoient un courrier commun à la ministre sur ce sujet pour tenter une dernière fois par les voies « normales » de sortir le ministère de sa torpeur.** Si des courriers ou dialogues antérieurs avaient reçu des réponses dilatoires ou mensongères, celui-ci n'en a reçu aucune.

**À la suite de quoi nous avons engagé, début juillet, un mouvement social intersyndical dont nous avons informé le nouveau ministre par courrier du 25 juillet** qui n'a pas davantage eu de réponse ni de suite.

**Entre temps avait eu lieu, le 16 juillet, la première réunion de dialogue social de l'année** avec les représentants du ministère, au cours de laquelle nous a été annoncé l'abandon du projet d'un nouveau statut commun aux contractuels des EPA cités ci-dessus, en raison d'une

incohérence entre les grilles indiciaires prévues et celles de la fonction publique. Quant à l'existence d'un projet alternatif, on nous a répondu que c'était en effet une vague perspective.

Dans le courant de l'été un programme d'actions revendicatives a été lancé par notre intersyndicale, et le ministre Philippe Martin a été de nouveau alerté sur ce sujet, notamment par un courrier du 21 août du Président Henri Sabarot, et par le biais d'entrevues que nous avons eues avec une conseillère du Président François Hollande et un conseiller du ministre Philippe Martin.

Pour autant, le 8 octobre, lors d'une réunion que ce dernier a eu avec l'une des OS ici représentées et au cours de laquelle il a bien entendu été interpellé sur ce sujet, et tout en déclarant connaître ce problème et les attentes qui lui sont liées, il a renvoyé son examen à l'agenda social 2014.

C'est le dernier épisode en date de ce très mauvais sketch, produit au fil du temps par divers plaisantins qui ne sont ni drôles, ni honnêtes, ni même corrects.

### **Nous sommes donc contraints d'agir pour nous faire entendre !**

Le ministère a été incapable de tenir ses promesses pour 2013. Il nous refait le coup de l'agenda 2014 !

Les personnels non titulaires de l'ONCFS ont donc un sentiment de trahison et de déshérence, s'ajoutant à la persistance d'une situation statutaire qui n'est plus tolérable. Plus que désabusés, ils sont aujourd'hui en colère.

A ce jour, ils reçoivent le soutien solidaire de leurs collègues fonctionnaires, et ce mouvement est maintenant porté non seulement par toutes les organisations syndicales concernées, mais aussi par toutes les catégories de personnels de l'ONCFS et bien au-delà.

Monsieur le commissaire du gouvernement, sachez que nous n'allons pas nous en tenir à cette simple déclaration ! Comprenez que la situation est grave et que les personnels sont maintenant prêts à tout pour que leurs métiers soient enfin reconnus et pour qu'aboutisse enfin et sans tarder les nécessaires améliorations statutaires si longtemps promises et différées !!

Au fil des semaines qui vont suivre, nous allons amplifier ce mouvement, par des actions qui vont perturber le fonctionnement de l'ONCFS, nous allons agir auprès des parlementaires, mais aussi auprès des médias, ...

Car les personnels ici présents, toutes catégories confondues, n'en peuvent plus. Ils n'ont plus comme solution, devant le mutisme de l'administration, que de se révolter et c'est ce qu'ils font aujourd'hui. Ils ne supporteront plus l'amateurisme, l'incurie, la désinvolture, voire le mépris dont ce ministère a fait preuve à leur égard jusqu'alors. Compte tenu de la pitoyable histoire de ce dossier et de la perte totale de crédit de votre ministère, vous comprendrez, Monsieur le

Commissaire du gouvernement, qu'ils ne se satisferont pas d'annonces ou de toute autre manœuvre dilatoire. Ils demandent et attendent des résultats tangibles et rapides.

C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire du gouvernement, nous vous demandons instamment de prendre les contacts adéquats de façon à nous fixer maintenant, cet après-midi, la date d'une réunion de travail prochaine associant notre intersyndicale et votre DRH, qui serait mandatée pour cela, afin d'engager enfin et effectivement le travail devant aboutir à l'amélioration de la situation statutaire de nos collègues contractuels. Ce travail est techniquement facile, puisque des projets de textes existent déjà et ne demandent qu'à être amendés.

Nous ne quitterons pas cette salle avant d'avoir votre accord sur ce point et de connaître la date de cette réunion.